



Édito

du Président Hervé LIBERMAN

**Bulletin du Comité Régional
Olympique et Sportif
Provence - Alpes**

**CROS
PROVENCE
ALPES**

"Allons de l'avant !"

Notre dernière assemblée générale s'est tenue à l'ENSOSP d'Aix-en-Provence le 23 mars dernier, la prochaine qui se tiendra avant le 31 mars 2018, sera la première du nouveau CROS PACA enfin constitué.

Nous vivons une période palpitante pour l'avenir du Mouvement Olympique Sportif régional. Sommes-nous assez adultes pour pouvoir à la fois tourner une belle page d'histoire et écrire et construire l'avenir ?

Il faut dire que cette période n'est pas des plus sereines, le calendrier concentre des rendez-vous électoraux majeurs : pour la France, Présidentielles, législatives et pour le Mouvement Olympique et Sportif, élection du Président et du Conseil d'administration du CNOSF.

Jamais dans une élection présidentielle le sport n'a été aussi absent et oublié des programmes, débats et sujets de notre société.

Dans le même temps, il ne faut pas oublier que nous sommes candidats pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Pour la fusion des CROS, nous sommes convoqués "la Provence-Alpes Côte d'Azur" pour un grand oral au CNOSF à Paris le 17 juin prochain.

Il nous faudra présenter les étapes de construction de la fusion, le budget et le projet associatif de la future structure PACA. Nous ne pouvons plus perdre de temps et ne pouvons plus laisser déraiper ce calendrier imposé pour notre fusion.

Ivan Coste-Manière, Président du CROS Côte d'Azur et moi-même, Président du CROS Provence-Alpes serons seuls à porter la responsabilité du gâchis, mais soixante membres de nos deux comités directeurs pourront s'enorgueillir de la fusion et de la juste reconnaissance du mouvement sportif régional réuni, si nous réussissons.

Saint-Exupéry disait : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible". ■

LE SPORT : GRAND ABSENT DES PRÉSIDENTIELLES

Rarement très présentes dans les campagnes présidentielles, les questions sportives sont cette année encore l'un des parents pauvres du débat électoral.

Pourtant, entre la candidature de la France au JO 2024, l'intégration ou la santé par le sport, le sujet est toujours très politique.

A quelques jours du premier tour, cinq des onze candidats n'affichent aucune vision en matière de sport.

Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen évoquent le sujet de manière assez superficielle quand François Fillon, Emmanuel Macron, et Nicolas Dupont-Aignan présentent un projet plus élaboré.

Le sport santé

Le sport sur ordonnance est l'une des avancées les plus consensuelles du quinquennat finissant. Emmanuel Macron propose ainsi de rembourser les licences sportives aux patients, François Fillon d'étendre la mesure à l'ensemble de la population et Benoît Hamon de prendre en charge financièrement la pratique du sport prescrit.

Le sport et l'éducation

Nicolas Dupont-Aignan veut "valoriser le sport au niveau scolaire" avec 6 heures de sport par semaine en primaire. François Fillon parle de 10 % du temps scolaire dans le primaire et de 14 % dans le secondaire. Emmanuel Macron et François Fillon s'accordent sur l'importance du sport à l'école et prônent un rapprochement entre les établissements scolaires et les associations sportives.

Et les bénévoles alors ?

Sans surprise, le soutien aux bénévoles figure en bonne place dans les programmes.

François Fillon plaide en faveur d'un "statut adapté du bénévole responsable".

Benoît Hamon propose notamment "de prendre en compte le temps de bénévolat dans le calcul des droits à la retraite".

Marine Le Pen voit dans sa proposition de retour de la retraite à 60 ans, une occasion de "renforcer le bénévolat et l'insertion de nos seniors".

Au final, ce tour d'horizon laisse un goût d'inachevé, un sentiment de déjà-vu.

Le mouvement sportif reste dans l'attente d'une meilleure représentativité du budget sport dans celui de l'État: 0,17 % en 2017 !

Bien peu au regard de sa popularité : 35 millions de pratiquants et de son économie.

Il représente tout de même près de 2 % du produit intérieur brut (PIB) national...



ÉQUIPEMENT SPORTIF

Des panneaux publicitaires

La convention passée entre une collectivité et un club sportif pour l'utilisation d'un gymnase doit être considérée comme une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le bénéficiaire doit s'en tenir à ce que la convention autorise.

La pose de panneaux publicitaires doit être sollicitée auprès de la personne publique propriétaire et non auprès du club, bénéficiaire d'un titre d'occupation sans droit réel.

Ainsi, la pose de tels panneaux publicitaires sur le domaine public serait constitutive d'une occupation sans titre. Accepter cette "sous-location" du domaine public reviendrait à déléguer à un club sportif la réglementation en matière de publicité alors qu'elle relève de la commune.

HANDICAP

Organisation du système français

Un rapport de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports évalue le mode d'organisation du sport français à destination des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, des mutations s'opèrent sous l'impulsion de fédérations internationales de disciplines olympiques qui souhaitent investir le champ du handicap mais aussi à la demande du Comité international paralympique.

La fin d'une situation de "monopole" pour la FF Handisport et la FF Sport Adapté devrait voir le jour. Elle ne devrait pas remettre en cause leur place d'acteurs majeurs de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mais d'autres fédérations délégataires pourraient se voir attribuer une délégation spécifique.

FORMATION

Du nouveau pour les dirigeants

La **formation** des dirigeants **bénévoles** est un enjeu essentiel au sein des associations sportives. Depuis la loi du 8 août 2016, le **compte d'engagement citoyen** (l'une des composantes du **compte personnel d'activité (CPA)**) permet à son titulaire d'acquérir des droits en matière de formation professionnelle du fait de ses activités bénévoles.

Avec la même intention de favoriser l'accès à la formation professionnelle, les partenaires sociaux de la branche du sport ont mis en place depuis plusieurs années une "**contribution CIF bénévole**" versée à l'OPCA.

L'avenant n°113 à la CCNS relatif à la formation professionnelle leur permet désormais de bénéficier du financement du fonds conventionnel supplémentaire mis en place par les partenaires sociaux dans la branche.



3 QUESTIONS à Jean-Paul GAUGEY

Vice-président du CROS Provence-Alpes délégué à la formation

Que représente aujourd'hui la formation des dirigeants pour le CROS ?

Pour le CROS, organisme de formation agréé, la formation des dirigeants demeure un axe prioritaire. Avec les 4 CDOS de Provence-Alpes, il propose un programme territorial de formation riche de 57 modules couvrant tous les champs ayant trait à la gestion du sport. Depuis 11 ans, pas moins de 6 600 stagiaires ont suivi un ou plusieurs de ces modules de formation : soit plus de 70 000 h/stagiaire dispensées.

Quels sont les enjeux de la formation ?

Même si, dans la quasi-totalité des cas, le mouvement sportif reste sous le statut juridique associatif (loi 1901), le dirigeant, en plus du respect de la réglementation sportive et de la réglementation sociale s'il est employeur, est confronté aux règles du marché et de la concurrence.

Pour l'aider à faire face et à professionnaliser sa structure, le CROS propose des formations professionnelles grâce au partenariat avec des organismes publics (le CREPS PACA) ou privé (MSP Formation) : formation de directeurs de structures sportives et formation de chargés de promotion et de marketing.

Mais que ce soit pour des organismes capables d'employer des salariés ou pour des structures de taille plus modeste qui restent la majorité, il s'agit d'inciter le dirigeant bénévole à se former pour optimiser ses compétences.

Que proposez-vous pour toucher un plus grand nombre de dirigeants ?

La plupart des dirigeants bénévoles et plus particulièrement les femmes, les personnes encore en activité ou les personnes à mobilité réduite, rencontrent fréquemment des problèmes de disponibilité et de déplacement. Aussi, le E-learning ou formation en ligne, qui permet une formation à distance peut-être envisagé comme l'une des solutions pour résoudre ces difficultés.

Ce type de formation aurait l'avantage de favoriser l'accessibilité à la connaissance sans se déplacer et permettrait la flexibilité et l'individualisation dans l'acquisition de cette connaissance (à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit et au rythme de chacun).

Quant aux inconvénients éventuels, hormis la maîtrise nécessaire des outils informatiques, l'auto-discipline nécessaire et le ressenti d'isolement seront compensés dans le cadre d'une formation mixte alliant l'enseignement à distance à une séquence en présentiel (bilan, synthèse et résolution de cas concrets).

Dans ce cadre et à titre expérimental, deux formations seront proposées par le CROS dans le courant du 4^{ème} trimestre 2017 : l'une sur le sponsoring et une autre sur la conduite de réunion.

COMMUNICATION DIGITALE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Les réseaux sociaux sont la source d'information sportive qui progresse le plus en France.

En effet, selon le baromètre Nielsen Sports SponsorLink® (septembre 2016), 40% des Français les utilisent pour accéder à du contenu sur leurs sports, équipes, compétitions ou joueurs préférés, alors qu'ils étaient 27% en 2013.

Dans un contexte où les fédérations travaillent pour attirer et conserver des licenciés et des audiences, ainsi que développer leurs revenus, le digital est un levier indispensable dans l'atteinte de ces objectifs.

Durant toute l'année olympique, Nielsen Sports a mené une étude qui décrypte la communication digitale des fédérations sportives en France :

- 76 148 publications
- 50% sur Facebook
- 40% sur Twitter

En termes de contenu, les photos ou images sont privilégiées.

Ce type de publications représente 45% des communications totales.

Le texte seul (principalement lié au Live tweets) arrive en deuxième position avec 27%.

Enfin, une publication sur 10 est une vidéo.

Avec 4 540 publications en 1 an, la Fédération Française de Volleyball est la plus active en volume sur les réseaux sociaux.

Présente sur Facebook, Twitter et Instagram, une grande partie de sa communication est consacrée au Live des compétitions.

Viennent ensuite les Fédérations Françaises de Hockey sur Glace (3738), d'Athlétisme (3567), de Basket-ball (3294) et de Tennis de Table (2476).



Election CNOSF

Qui sera le patron du sport français ?

L'Assemblée générale électorale du CNOSF se déroulera le 11 mai prochain à la Maison du Sport Français.

Elle sera l'occasion pour les fédérations sportives d'élire le Président du CNOSF et son Conseil d'administration pour l'olympiade 2017-2020.

Depuis le 11 avril minuit, nous connaissons les trois prétendants à la plus haute fonction du sport français :



Présidente de la Fédération Française d'Escrime, membre du conseil d'administration du CNOSF lors de la précédente olympiade et membre du groupement d'intérêt public PARIS 2024, **Isabelle Lamour** propose de bâtir

une maison commune du sport français basée sur une gouvernance renouvelée... au service de ses membres... pour la promotion du sport et de ses valeurs.



Secrétaire d'Etat chargé des Français de l'Etranger (2011) et Ministre des Sports (2011-2012), co-président de la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF (2001-2011), double Champion olympique de Judo (1996

et 2000), **David Douillet** propose 21 engagements pour le sport français autour de la gouvernance, des services aux fédérations, d'une grande politique nationale, de l'autonomie du sport et d'une vision du sport pour 2024.



Président du CNOSF depuis 2009, président de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron de 1989 à 2001, **Denis Massegli** propose, quant à lui, un projet autour de quatre principes : Respect, Excellence, Partage et Innovation, comportant

chacun 6 thèmes d'actions.

Peu importe l'issue de cette élection, le ou la futur(e) président(e) du CNOSF aura fort à faire dans les prochaines années pour redonner toute sa place au sport dans notre société.

La France doit avoir un CNOSF et un mouvement sportif tout entier unis derrière la candidature de Paris au Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

C'est un enjeu de taille qui doit permettre au Sport Français de retrouver toute sa place mais uniquement sa vraie place, celle qui contribue au développement et au bien-être des hommes et des femmes dans notre société !

Agenda

- 5 et 12 mai 2017**
Formation CROS - Prendre la parole en public
- 11 mai 2017**
Formation CDOS13 - L'emploi dans mon association sportive (niveau 1)
- 18 et 19 mai 2017**
Formation CDOS 05 - Développer la communication interne : un impératif aujourd'hui ...
- 19 et 20 mai 2017**
Formation CDOS 84 - Créer un site web

